



## Cotisation rsi et déclaration de revenu en ets individuelle

Par **eric**, le **16/12/2010** à **07:50**

Bonjour,

Le RSI me réclame la somme de 22216 euros. J'ai exercé en tant que Ets individuelle, donc les cotisations sont calculées sur le revenu imposable OK mais dans mon cas j'ai exploité le commerce 5 mois en 2008 et 3 mois en 2009 soit 8 mois puis j'ai revendu mon bien, c'était une création, en plus j'ai eu droit à l'accre, donc exonération (sauf CSG,CRDS et retraite complémentaire). Dans le montant des revenus 2009 est inclus la plus value de la vente du commerce, et le RSI a calculé les cotisations sur ce montant, ce montant a été exonéré d'impôt, en 2009 nous avons eu 0 EUROS. ce montant n'a pas été soumis à l'impôt. A ce jour, je n'ai rien versé j'essai d'avoir des explications, après plusieurs courriers, appel téléphonique, et un entretien avec une conseillère RSI, qui a été incapable de nous expliquer, elle ne savait pas elle même, incroyable !!! Que dois je faire ? Car mon Dossier est passé en recouvrement.

Merci,